COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE

des agent·es de la Catégorie B

CAP B

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2026

Je vote U.F.S.U.

ÉLECTIONS PRO
10 DÉCEMBRE 2026

LA FSU TERRITORIALE

Uni·es pour agir

Cher·e collègue,
Le 10 décembre prochain, nous allons toutes et tous ensemble, élire nos représentant·es à la Commission Administrative Paritaire des agent·es de la Catégorie B (CAP-B). À l'heure où nos emplois, nos salaires, nos carrières et nos services publics sont attaqués, ce scrutin est très important pour nous tou·tes. Depuis 4 ans que nous siégeons dans les différentes instances paritaires, nous avons respecté nos engagements. Notre syndicat FSU est notamment intervenu en faveur :

du respect de nos compétences en matière d'organisation ou d'encadrement des services,
d'une réelle autonomie de travail,
de la défense et de la reconnaissance de nos qualifications,
de l'amélioration de nos conditions de travail,
de la reconnaissance de la pénibilité des métiers avec une retraite anticipée,
de l'accès au télétravail,
de la défense des agent·es victimes de harcèlement et de violences sexistes et sexuelles au travail,
de l'égalité professionnelle femme-homme,
de l'obtention de formations qualifiantes,
des avancements et des promotions en toute transparence,
des créations de postes,
de l'augmentation des régimes indemnitaires,
d'une véritable politique de prévention des risques psycho-sociaux.



Stéphane SIMON
(Clermont Métropole)



Myriam PICHOIR
(Blanzat)

VOTEZ FSU C'EST CHOISIR DES COLLÈGUES DE CATÉGORIE B QUI...

défendent vos droits contre toutes formes de clientélisme, ***militent*** pour un syndicalisme actif qui sait construire des propositions, ***s'impliquent*** dans un syndicat responsable, indépendant et « qui a les pieds sur terre ».

NOS REVENDICATIONS :

- l'**augmentation de 20 % de la valeur du point d'indice** et l'attribution de 80 points d'indice supplémentaires à l'ensemble des échelons;
- l'**indexation des salaires** sur le coût de la vie ;
- le retour aux 37,5 années de cotisations **pour une retraite pleine et entière dès 60 ans** ;
- la **reconnaissance de la pénibilité** des métiers pénibles avec une retraite anticipée ;
- des **avancements et promotions facilités** par des critères objectivés et transparents ;
- la reconstruction des grilles indiciaires afin de **restaurer une progression de carrière significative** et redonner du sens à l'avancement, pour que l'engagement et l'expérience soient véritablement reconnus ;
- un véritable droit à la carrière avec une **formation professionnelle qualifiante** ;
- la **reconnaissance** de nos métiers et de nos qualifications.

A QUOI SERT LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE ?

Si les Lignes Directricesde Gestion l'ont dépossédé des avancements de grade et des promotions internes,la CAP garde cependant un avis pour tout ce qui concerne la carrière des fonctionnaires : refus de titularisation et licenciement pour insuffisance professionnelle, discipline, refus de temps partiel, de disponibilité ou de démission, révision des comptes rendus d'évaluation professionnelle, refus des demandes de télétravail, examen des refus de certains congés spécifiques...

Attaché·es au respect de l'information, à la TRANSPARENCE et au principe de neutralité, les élu·es de la FSU Territoriale s'opposent au « clientélisme », au « fait du prince » et assurent votre défense dès que cela est nécessaire.

garantir et améliorer nos DROITS augmenter les SALAIRES et obtenir de meilleures CONDITIONS DE TRAVAIL

VOS ÉLU·ES FSU AGISSENT POUR :

- *vous informer et garantir vos droits,*
- *l'égalité professionnelle réelle entre les femmes et les hommes, éxiger la transparence pour les promotions et les avancements, défendre les services publics territoriaux,*
- *un vrai statut pour le Comité des Œuvres Sociales avec un budget de 3 % de la masse salariale,*
- *la reconnaissance des métiers et des qualifications,*
- *de meilleures conditions de travail,*
- *favoriser le passage en catégorie A,*
- *le remplacement des postes vacants.*



Il faut cesser de considérer les personnels de catégorie B comme des variables d'ajustement. Les agent·es doivent disposer des moyens et de l'autonomie nécessaires pour exercer leurs missions. Pour la FSU toute réforme ambitieuse doit assurer l'égal accès de tou·tes aux droits sociaux fondamentaux sur l'ensemble du territoire.

L'ambition d'un véritable service public local passe par le **RESPECT DE SES AGENT·ES DE CATÉGORIE B**. Pourtant, les salaires ne sont pas à la hauteur des qualifications. Les dernières revalorisations ne couvrent même pas l'inflation qui a déjà fait perdre aux agents près de 25 % de pouvoir d'achat sur les 20 dernières années. C'est environ 3 mois de salaires !

Uni·es pour agir

LA FSU EST POUR :

- *l'augmentation immédiate de* 80 POINTS D'INDICE POUR TOU·TES,
- *un* SALAIRE MINIMUM DE 1 800 EUROS NET,
- *la* REVALORISATION DES GRILLES INDICIAIRES *de catégorie B aussi en début de carrière,*
- *l'*ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMMES-HOMMES,
- *le* DÉGEL ET L'INDEXATION DU POINT D'INDICE *sur l'inflation,*
- *un* VÉRITABLE DÉROULEMENT DE CARRIÈRE *qui reconnaisse les qualifications,*
- *une* FORMATION CONTINUE GARANTIE *tout au long de la carrière,*
- *l'* AVANCEMENT DE GRADE GARANTI *sur au moins deux grades,*
- *l'* ABROGATION DU JOUR DE CARENCE *et le retour d'une prise en charge à 100 % du Congé de Maladie Ordinaire (CMO),*
- *une protection sociale de haut niveau avec la* PRISE EN CHARGE INTÉGRALE DE LA MUTUELLE SANTÉ ET PRÉVOYANCE *par les employeurs.*



Stéphanie LASSERRE (ROYAT)



Christophe DELTOUR (AUZAT-LA-COMBELLE)



Céline JOLIVOT (CLERMONT METROPOLE)

Votez FSU

CONTACT : FSU Territoriale du Puy-de-Dôme | 29 rue Gabriel PERI, 63000 Clermont-Ferrand | 06 84 61 09 91 | fsuterritoriale63@gmail.com